



## **PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**

### **Du 25 mai 2020**

**PRESENTS** : MM Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Stéphanie PERNOD , Philippe LEGOUX, Sophie JUELLE, Ghislaine GACHET-PONNAZ, Stéphanie GRASSINI , Nicolas ELIE, Stéphane GRAFF, Alain QUINET, Priscillia ARVIN-BEROD.

**EXCUSE** : Franck PRADEL a donné pouvoir à Carine DUNAND

#### **NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce, conformément à l'article L-2121.15 du code Général des collectivités territoriales, Madame Priscillia ARVIN-BEROD a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 FÉVRIER 2020**

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 février 2020, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 6 février 2020 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

#### **EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU** **25 MAI 2020**

#### **QUESTIONS SOUMISES A DECISION SUR PROPOSITION** **DE MONSIEUR LE MAIRE**

## **1 Demande de réunion à huis clos**

Dans le cadre des mesures de sécurité et de distanciation sociale M. Alain QUINET demande à l'ensemble du conseil municipal la possibilité de faire la réunion à huis clos.

Approuvé à l'unanimité.

## **2 Election du Maire**

M. Yann JACCAZ est candidat.

Vote à bulletins secrets : 14 oui - 1 blanc

## **3 – Détermination du nombre d'adjoint**

Le nombre d'adjoint est fixé par la loi à maximum 30 % du nombre de conseillers municipaux. Le maire propose donc le nombre de 4 adjoints.

Approuvé à l'unanimité

## **4 - Election des adjoints**

L'élection des adjoints se fait au scrutin de liste sans choix individuels.

Une liste de 4 adjoints est proposée :

M. Pierre Bessy, Mme Solange Cooke, M. Jean-Paul Jaccaz, Mme Carine Dunand

Vote à bulletins secrets : 15 votes en faveur de cette liste.

## **5- Indemnités du maire et des adjoints**

Conformément aux articles L2123-20 et suivants et R 2123-13 du code général des collectivités territoriales qui fixe les conditions d'indemnités des Maire et Adjoints. Les indemnités sont calculées à partir de l'indice de la fonction publique avec un coefficient.

Approuvé à l'unanimité

## **6 – Majoration des indemnités du maire et des adjoints.**

La commune de Praz sur Arly est classée commune touristique ; de fait les indemnités sont revalorisées de 50%.

Approuvé à l'unanimité

## **7 - Droit à la formation des élus**

Monsieur le Maire propose la mise en place du dispositif de droit à la formation des élus.

Approuvé à l'unanimité

## **8 - Délégations au Maire**

Il est proposé de reconduire les délégations aux maires. Enumération est faite selon la liste de l'article L2122-22 du code général des collectivités.

Approuvé à l'unanimité

## **9 Election des commissions municipales**

-La désignation des élus dans les commissions et les organismes extérieurs est proposée selon le tableau en annexe.

Approuvé à l'unanimité

## **COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **Masques**

Mme Sophie JUELLE fait le point sur l'ensemble des masques réalisés par des bénévoles. Plus d'une trentaine de bénévoles se sont mobilisés pour la confection de masques lavables. Environ 800 masques ont été réalisés. Les premiers ont été distribués aux anciens.

Sophie JUELLE soulève le fait que certains anciens n'ont pas reçu le masque distribué par la mairie malgré leur présence dans le listing. Un problème technique au moment de l'étiquetage semble l'explication la plus probable. Une vérification sera faite pour la prochaine distribution. Les masques lavables commandés par la mairie à destination de la population devraient arriver cette semaine.

Le listing des foyers, avec le nombre exact de bénéficiaires, étant connu, les Pralins recevront cette fois leur masques directement dans leur boîte aux lettres, pour peu qu'ils se soient manifestés lors de la première distribution, celle des masques offerts par le Conseil Régional, qui a eu lieu mi-mai.

### **Réouverture des écoles**

Monsieur le Maire et Mme Solange Cooke font le point sur la réouverture des écoles. A ce jour toutes les protections demandées par le Ministère de l'Education Nationale sont mises en œuvre et cela se passe bien autant pour les enfants que pour les enseignants ainsi que le personnel communal, que le Conseil Municipal remercie pour leur forte implication. Seuls environ 36 % des enfants sont retournés à l'école depuis le 11 mai.

A partir du 2 juin, un plus grand nombre est attendu. Environ 77 % des enfants devraient reprendre, ce qui va nécessiter une réorganisation. En primaire, les enfants continueront à venir en cours selon le rythme actuel (tous les jours, sauf pour les CE1 qui viennent les lundis et les mardis, et les CE2 les jeudis et vendredis). Le bouleversement aura donc surtout lieu en maternelle, où le nombre d'enfants pouvant être accueilli est plus restreint par l'Education Nationale du fait de la difficulté de gérer les distanciations. Certains enfants ne pourront donc être accueillis qu'un jour par semaine.

Le service de restauration scolaire sera à nouveau assuré, mais seulement avec des repas froids.

En effet, il faut assurer un service par niveau scolaire, les enfants ne pouvant pas se croiser. Les repas seront donc fournis en extérieur lorsqu'il fait beau temps, ou dans la classe.

### **Impact économique de la crise du Covid-19**

Monsieur le Maire et M. Philippe LEGOUX font également un point sur la situation économique.

Un questionnaire a été envoyé aux entreprises pralines. 37 d'entre elles ont répondu. Plusieurs propositions ont été faites pour les soutenir :

1 – La fermeture, au moins un soir par semaine durant les vacances d'été, de la RD1212 afin que les restaurateurs (et les autres commerçants prêts à faire des nocturnes) puissent agrandir leurs terrasses sur le Domaine Public. L'opération s'accompagnerait d'animations déambulatoires, notamment musicales. Les piétons circuleraient sur la route. Le Comité des Fêtes basculera la subvention prévue pour l'organisation des médiévales pour ces animations en concertation avec l'Office de Tourisme.

2 – Exonération, cette année, de la taxe d'occupation du Domaine Public.

3 – L'Office de Tourisme va faire une campagne ciblée de communication via les réseaux sociaux pour valoriser la destination en visant le public intéressé par la montagne. Il y a une vraie carte à jouer cette année car les enquêtes nationales montrent que l'envie de partir à la montagne est plus forte que d'habitude. La campagne est estimée à 13 000 euros TTC. Ce montant serait à verser en complément de subvention à l'Office de Tourisme. Il sera pris sur l'enveloppe budgétée initialement pour l'assurance météo des Médiévales.

4 – Un affichage des consignes sanitaires sera proposé, personnalisé aux couleurs de Praz, pour rassurer les visiteurs et présenter un message uniforme (et dédramatisé) dans tout le village.

5 – L'office de Tourisme propose d'offrir le pass loisir à toutes les personnes qui réserveront un séjour via la centrale de réservation.

Les élus approuvent à l'unanimité ces mesures.

La séance est levée à 21h48.

Signé : Mme Priscillia ARVIN-BEROD, secrétaire de séance.



Le Maire, Yann JACCAZ



Vu pour être affiché le 28/05/2020 conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du code général des collectivités territoriales.